

<b>Cours</b>	<b>PHM 6452 : Stage en établissement de santé 1 (2 cr.)</b> <b>PHM 6453 : Stage en établissement de santé 2 (2 cr.)</b>
<b>Objectif</b>	Stage en établissement de santé, qui a pour objectif de consolider la compétence de soins pharmaceutiques et les compétences transversales reliées à la pratique pharmaceutique.
<b>Contenu</b>	Le stage est d'une durée de 2 semaines et s'échelonne généralement sur une période de 10 jours. La répartition de l'horaire du stage pourra varier selon le contexte particulier du milieu de stage ainsi que l'expérience clinique de l'étudiant. L'horaire de stage devra être justifié dans la proposition de stage.
<b>Activités prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation de soins pharmaceutiques</li> <li>• Prise en charge de patients avec des problèmes de santé complexes</li> <li>• Présentation de cas patient</li> <li>• Lectures</li> </ul>
<b>Matériel didactique</b>	Le matériel du cours est disponible sur la plateforme en ligne StudiUM.
<b>Encadrement</b>	L'encadrement est assuré par le maître de stage, identifié par l'étudiant et approuvé par la Faculté. Le maître de stage doit pratiquer la pharmacie en établissement de santé au Canada depuis au moins 2 ans et depuis au moins 1 an dans le milieu identifié. Le maître de stage doit être détenteur d'une maîtrise en pharmacothérapie avancée (ou maîtrise ou diplôme en pharmacie d'hôpital) ou avoir complété une résidence générale en pharmacie en établissement de santé (PGY1).
<b>Travaux</b>	L'étudiant doit remettre une proposition de stage, devant être approuvée par les responsables du programme avant que l'inscription au PHM 6452 ou PHM 6453 ne puisse être autorisée. Proposition de stage; réalisation des activités liées aux soins pharmaceutiques en établissement de santé; présentation d'un cas patient; journal de bord.
<b>Évaluations</b>	Proposition de stage: 10% Journal de bord: 20% Réalisation des activités liées aux soins pharmaceutiques dans un milieu communautaire : 70%

Note : Un cours de 2 crédits représente 90 heures de travail pour l'apprenant (incluant les activités, les travaux, et les évaluations).